Monsieur THOMAS bonjour

Je reviens vers vous suite à votre courriel daté du 18 avril 2019, que l’on m’a transmis, afin que je puisse apporter des réponses à vos réclamations en tant que responsable des travaux de la copropriété.

**Concernant les travaux de remplacement des blocs de secours :**

Ces travaux ont été votés lors de l’Assemblée Générale Ordinaire du 29.06.2016 pour un montant de 2 218.11 € se décomposant comme suit :

* 2 103.38 € TTC concernant les travaux de remplacement des blocs de secours par l’entreprise DUBERNARD,
* 114.73 € concernant les honoraires du cabinet GERLOGE

Ce compte travaux a été approuvé lors de l’Assemblée Générale du 3.07.2017 pour un montant de 2 218.11 € TTC se décomposant comme suit :

* 2 103.38 € TTC concernant les travaux de remplacement des blocs de secours par l’entreprise DUBERNARD,
* 114.73 € concernant les honoraires du cabinet GERLOGE

Le compte présentant un solde à 0, il n’ y a par conséquent, aucune régularisation

Je vous prie de trouver en pièce jointe, les documents suivants :

* L’appel de fonds,
* Le relevé général des dépenses

Je me suis assuré que la TVA indiquée sur le relevé générale de la facture soit conforme à celle indiqué sur la facture établie par l’entreprise DUBERNARD.

**Concernant les travaux de reprise des becquet terrasse**

Ces travaux ont été votés lors de l’Assemblée Générale Ordinaire du 29.06.2016 pour un montant de 1 630.00 € TTC se décomposant comme suite :

* 1 545.78 € TTC concernant les travaux de reprises des becquets de la terrasse par l’entreprise DEBRUYNE
* 84.32 € TTC concernant les honoraires du cabinet GERLOGE

Ce compte travaux a été approuvé lors de l’Assemblée Générale Ordinaire du 3.07.2017 pour un montant 1 668.32 € TTC se décomposant comme suit :

* 1 584.00 € TTC concernant les travaux de reprises des becquets de la terrasse par l’entreprise SIEREC
* 84.32 € TTC concernant les honoraires du cabinet GERLOGE.

Effectivement, nous avons fait effectué le travail par une autre entreprise et j’ai donné en comptabilité une facture d’honoraire conforme au budget voté en Assemblée Générale.

J’aurais du effectivement prendre en compte cet élément, et apporter une moins-value pour être conforme avec la facture établie par l’entreprise SIEREC

Je vais procéder à cet ajustement.

**Concernant les travaux de nettoyage sous les grilles :**

Effectivement, le relevé général des dépenses appelées ont été saisi sur le montant TTC de la facture  dûment payée mais en faisant ressortir une TVA de 10% alors qu’elle aurait du être conforme à la facture.

Je ne peux pas revenir sur la pièce comptable enregistrée dans nos livres concernant l’année 2017, mais j’ai fait réaliser un nouveau relevé général de dépenses pour qu’il soit conforme à la facture, que vous trouverez en pièce jointe.

Je suis désolé de ce manquement de ma part.

Effectivement, en copropriété, certains travaux sont appliqués avec une TVA à 10% et d’autres avec une TVA à 20%.

Je serais donc plus vigilant sur la TVA, et nous avons bien compris que votre demandé n’était pas basée sur la récupération de quelques euros mais dans le but d’avoir une comptabilité parfaite, ce qui est normale.

Par ailleurs, je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour, et je vous prie de trouver en pièce jointe les éléments suivants :

-              copie de la provision n° 3 charges courantes sur la période du 01.07.2017 au 30.09.2017

-              copie de la facture établie pour un montant de 78.20 € TTC

-              copie de la facture LEMONNIER établie pour un montant de 390.94 € TTC pour la fourniture de 5 bips, soit un prix unitaire de 78.18 € TTC.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Cordialement

Fabien AUBRY

Cabinet GERLOGE